



Syndicat **UNSA** Fédération **C**ommercés & **S**ervices

Bagnolet, 10 octobre 2023

FEDERATION DES COMMERCE ET SERVICES UNSA

INFORMATIONS SALAIRES NAO EN BRANCHE 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Accord triennal à 11 % au moins :

L'UNSA Fédération des Commercés et Services SIGNE POUR EVITER UNE ANNÉE BLANCHE ET UNE PERTE SÈCHE.

5% de revalorisation en janvier 2024, c'est mieux que 0%.

L'UNSA FCS a signé l'accord triennal de la Branche Prévention sécurité de 11% sur 3 ans proposé par les organisations patronales.

L'UNSA FCS, en collectif avec l'ensemble des organisations salariales, avait proposé 15% sur 3 ans. Cette proposition n'a pas abouti.

Pour éviter une année blanche et une perte sèche pour les salariés, l'UNSA FCS prend ses responsabilités pour limiter la casse.

Dès janvier 2024, une revalorisation de 5% ; suivie de 3,2% en 2025 et 2,8% en 2026.

Sur les trois prochaines années, c'est 11% de revalorisation qui se rajoute sur 7,5% obtenus par l'UNSA FCS en 2023.

Ce n'est pas suffisant, mais ce n'est pas rien.

Pour l'UNSA FCS, cette revalorisation de 11% constitue une base de négociation et une garantie contre des années blanches qui pénalisent les salariés et profitent aux employeurs.

L'UNSA FCS appelle les organisations patronales à une réflexion profonde sur les salaires pour sortir de l'inflation.

L'UNSA FCS reste mobilisée pour défendre le pouvoir d'achat des salariés.

L'équipe UNSA FEDERATION DES COMMERCE ET SERVICES

Contacts Fédération des Commercés et Services UNSA :

Fatiha Hiraki - Secrétaire générale — Fédération Commercés et Services UNSA : -fcs@unsa.org – 01 48 18 88 16

Réfèrent Prévention et Sécurité UNSA FCS à contacter pour plus d'informations :

Charles MIGAN - migan.unsa@yahoo.fr - 06 20 39 10 04

Fédération des commerces & Services **UNSA** - 21 Rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex
Tel : 01 48 18 88 18/19– Fax : 01 48 18 88 91 - email : fcs@unsa.org